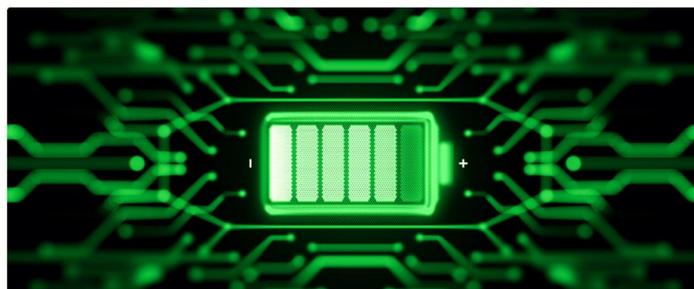


REVUE DE PRESSE

Articles parus au 16 décembre 2024

Loi REEN : En Bourgogne-Franche-Comté, un appel à candidatures pour “aller plus loin”



La Bourgogne-Franche-Comté a accueilli les 5 et 6 décembre la 3^e édition de l'événement [NEC BFC](#). À cette occasion, l'Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle (ARNia) a lancé un nouvel appel à candidatures. L'objectif ? Inciter les intercommunalités de moins de 50 000 habitants, non concernées par la Loi REEN, à contribuer à un numérique plus responsable.

[\(Ré\)écouter le Podcast Vendredi ou la Ville Durable.](#)

Réduire l'empreinte environnementale du numérique

Le 1er janvier prochain, la Loi REEN deviendra effective. Les collectivités de plus de 50 000 habitants devront s'être dotées d'une "stratégie numérique responsable visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique et à prévoir les mesures nécessaires pour y parvenir". C'est en tout cas ce que l'on peut lire à l'article 35 de la loi du 15 novembre 2021, visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique.

Aller plus loin

Conscient que l'engagement de chacun, même des plus petits, sera nécessaire pour limiter réellement l'impact du numérique, l'ARNia vient de lancer un appel à candidatures à destination des collectivités de moins de 50 000 habitants. Patrick Molinoz, Conseiller régional et Président de l'Agence, précise l'objectif : « Quand on dit qu'on veut aller plus loin, c'est parce que les objectifs de cette loi, bien que vertueux, ne concernent que les grandes collectivités. Il est clair que le numérique responsable ne peut pas se limiter aux grandes collectivités. L'idée est donc d'accompagner une prise de conscience politique et de donner aux petites structures les moyens de se saisir de ces enjeux. »

98 % des communes comptent moins de 3 500 habitants

Cet appel à projet correspond aussi à une réalité loin d'être propre à la région. Comme le souligne Patrick Molinoz : « La Bourgogne-Franche-Comté est majoritairement rurale. 98 % des communes comptent moins de 3 500 habitants. Et seules 10 % des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont concernés par la Loi REEN. Ce sont 12 EPCI sur 113 dans notre région, ainsi que Dijon et Besançon, sur plus de 3 800 communes. »

Une méthode déjà éprouvée

L'initiative s'appuie sur une méthode déjà éprouvée. En effet, elle a été élaborée en collaboration avec [l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires](#). Diagnostic approfondi, identification des leviers d'action pertinents et élaboration d'un plan d'actions détaillé, en concertation avec les équipes locales, composeront cet accompagnement.

Obtenir des résultats concrets rapidement

En termes de temporalité, Patrick Molinoz indique que « l'accompagnement devrait durer entre quatre et six mois. Il est important que ce soit soutenu, sans traîner en longueur. Cela permet d'obtenir des résultats concrets rapidement, tout en maintenant la motivation des collectivités. »

L'importance du portage politique

En 2023, l'Agence avait déjà piloté l'accompagnement du Département de l'Yonne dans l'élaboration d'une stratégie numérique responsable. Cette collaboration avait permis de valider des outils concrets et reproductibles. Ils serviront désormais les petites collectivités intéressées par l'appel à candidatures. Selon Patrick Molinoz :

« Quand une collectivité a des moyens et une ingénierie solides, le numérique responsable n'est pas un sujet nouveau. Mais cette expérimentation a montré, s'il en était besoin, l'importance du portage politique et la valeur de méthodes adaptables, comme celles développées par l'ANCT. C'est ce que nous voulons transposer avec cet appel à candidatures. »

Guichet Vert

L'Agence est depuis longtemps reconnue au niveau national pour sa vision "raisonnée, responsable et mutualisée du numérique, garantissant que les gains dépassent les coûts, y compris invisibles". Ainsi, le Guichet Vert est un exemple récent d'outil mis en place. Ce service gratuit a été conçu en partenariat avec le Commissariat Général au Développement Durable et l'Agence Régionale de la Biodiversité. Concrètement, le dispositif aide les acheteurs publics à intégrer des clauses environnementales dans leurs appels d'offres. Ils renforcent ainsi l'impact positif de leurs politiques locales.

Bourgogne-Franche-Comté

Un appel aux collectivités pour promouvoir le « numérique responsable »

Ce vendredi 6 décembre, l'Agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) a lancé un appel à candidatures à destination des intercommunalités de moins de 50 000 habitants. Objectif : développer des pratiques visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique.

Guilhem George – Hier à 17:54 | mis à jour hier à 18:24 – Temps de lecture : 3 min



Président de l'ARNia, Patrick Molinoz a présenté cet appel à candidatures aux côtés de Sébastien Soriano, directeur général de l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière) et intervenant lors de la troisième édition du NEC (Numérique en commun) qui s'est déroulée à Dijon. Photo G. G.

Effacer régulièrement ses mails, faciliter l'utilisation des outils digitaux, protéger ses données ou encore mettre les nouvelles technologies au service de la transition écologique : c'est ce qu'on appelle le "numérique responsable". Une notion relativement récente, au cœur de [la loi dite REEN](#) (Réduction de l'empreinte environnementale du numérique) datant du 15 novembre 2021 et visant à promouvoir ces pratiques au sein des collectivités de plus de 50 000 habitants, soit seulement douze intercommunalités sur 113 en Bourgogne-Franche-Comté.

Un sujet « qui concerne tout le monde »

Trop peu selon [l'Agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle \(ARNia\)](#), qui a souhaité étendre le dispositif à tous les EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) par le biais d'un appel à candidatures lancé officiellement ce vendredi 6 décembre, en marge de la troisième édition du NEC (Numérique en commun), qui s'est déroulé pendant deux jours dans les locaux de Dijon Métropole. « L'idée, c'est d'aller au-delà de la loi REEN car la question du numérique responsable concerne tout le monde », explique [Patrick Molinoz](#), président de l'ARNia et vice-président du conseil régional en charge du numérique.

Cyber sécurité et numérique sobre

À l'instar du projet régional baptisé TID (Territoires intelligents et durables), qui consiste à déployer des outils numériques au service de la transition écologique dans six territoires pilotes – dont la commune de Châteauneuf-en-Auxois –, l'objectif est de « faire monter la prise de conscience pour qu'il y ait une demande politique croissante pour nous mettre à niveau », selon les mots de l' élu régional et maire de Venarey-Les Laumes.

L'ARNia attend donc désormais les candidatures d'EPCI, à condition qu'ils expriment « une réelle volonté de s'impliquer » sur ce sujet, « sur une durée de quatre à six mois à raison d'une dizaine de jours d'ingénierie par entité ».

Cyber sécurité et numérique sobre

Outre le sujet majeur de la cyber sécurité, cet accompagnement vise à s'approprier certaines notions comme le “numérique sobre”, c'est-à-dire la prise en compte du coût énergétique d'un mail ou de l'intelligence artificielle, ou encore le “numérique inclusif”, afin de « ne pas oublier une partie de la population qui ne peut pas ou ne sait pas se servir du numérique ».

Lors d'une première phase, « on va faire ça pour trois à cinq EPCI qu'on essaiera de répartir géographiquement et par taille », a détaillé Patrick Molinoz. L'enjeu est de taille, puisqu'un rapport du Sénat prévoit que « si rien n'est fait, le numérique serait à l'horizon 2040 à l'origine de 24 millions de tonnes équivalent carbone, soit environ 7 % des émissions de la France, contre 2 % aujourd'hui ».

COLLECTIVITÉS

ARNia : acculturer aux grands enjeux du numérique

Région BFC. Un appel à candidatures à destination des intercommunalités de moins de 50.000 habitants en faveur d'un numérique plus responsable a été lancé par l'agence le vendredi 6 décembre.

🕒 Lecture 3 min

Partager: ✕ 🌐 📧

🕒 Publié le 10 décembre 2024 • Killian Roblot



Sébastien Soriano, directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière, et Patrick Molinoz, président de l'ARNia. (Crédit : JDP)

À l'occasion de la 3^e édition du NEC BFC (Numérique en commun), Patrick Molinoz, président de l'Agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) a annoncé un appel à candidatures à destination des EPCI (établissement public de coopération intercommunale) de moins de 50.000 habitants pour favoriser l'acculturation au numérique responsable et le développement de ses usages. « *Nous voulons aller plus loin que l'objectif inscrit dans la loi REEN (qui vise à réduire l'empreinte environnementale du numérique, Ndlr) qui s'applique aux collectivités de plus de 50.000 habitants (12 intercommunalités sur 113 en BFC)* », explique le président de l'ARNia. Patrick Molinoz entend ainsi offrir aux plus petites EPCI le suivi et les conseils qu'elles méritent, sur la base du volontariat.

« L'accompagnement "Numérique Responsable" reposera notamment sur la méthode mise en place par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et un coaching effectué par l'équipe du GIP (Groupement d'intérêt public) au plus près des territoires », ajoute l'ARNia dans un communiqué. Dans les faits, cet appel à candidatures se fera en quatre étapes, en concertation avec les équipes interne des EPCI : partage de l'état des lieux sur l'impact du numérique ; diagnostic de l'empreinte environnementale du système d'information (SI) ; identification des leviers d'action pertinents ; élaboration et assistance à l'arbitrage du plan d'actions phasé et détaillé. L'année passée déjà, 15 collectivités ont été sélectionnées par l'ANCT sur l'ensemble du territoire français, dont le département de l'Yonne qui a été accompagné par l'ARNia dans l'élaboration d'une stratégie globale autour du numérique responsable.

Mutualiser les forces

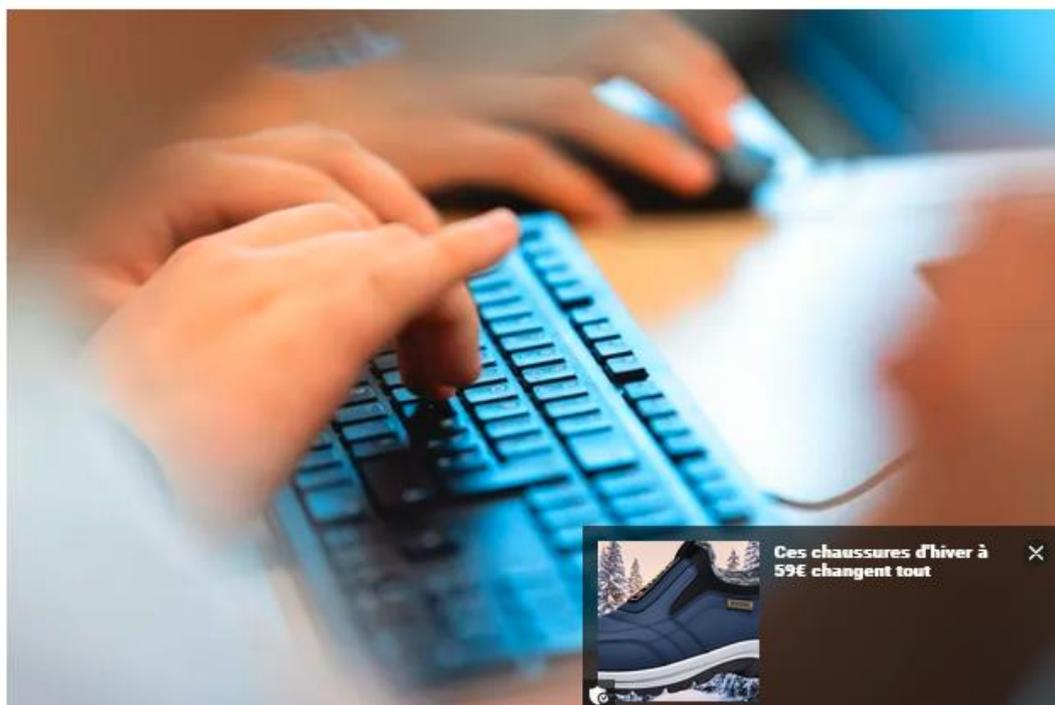
L'idée derrière cet appel à candidature est aussi de montrer que la coopération territoriale est un levier important du numérique. « Il y a un vrai problème de conscience politique des enjeux numériques, observe Patrick Molinoz. La question est de savoir comment on exploite de la manière la plus pertinente possible pour l'amélioration des politiques publiques ces tuyaux. C'est un défi considérable car la matière est politiquement et techniquement obscure ». Pour l'heure, le constat est indéniable : dans le domaine du numérique, la puissance publique n'est pas suffisante face à la puissance privée. *« À l'échelle de nos collectivités, la question de la mutualisation et de la péréquation – mettre en commun des moyens publics qui sont de plus en plus rares –, pour disposer de capacités à réfléchir et à agir le numérique dans le sens général, c'est vital. C'est essentiel de ne pas faire de politique politicienne dans ces sujets. On est au début de l'histoire. »*

Un accompagnement pour les collectivités de moins de 50.000 habitants, pour un numérique plus responsable

Les « petites » intercommunalités de Bourgogne Franche-Comté, comptant moins de 50.000 habitants, sont la cible d'une démarche visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique. Elle est lancée par l'Agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle.

Par Alexandra Caccivio

Publié le 11 décembre 2024 à 06h00



L'Agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) souhaite mieux accompagner les petites collectivités. © Jérémie FULLERINGER

L'Agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle (Arnia) lance un appel à candidatures auprès des collectivités « pour les accompagner dans la réalisation d'une stratégie globale autour du numérique responsable et d'une feuille de route ».

Le président de l'Arnia (et vice-président du conseil régional chargé du numérique) Patrick Molinoz a détaillé lors d'un point presse, vendredi 6 décembre 2024 à Dijon, les contours de cet appel à candidatures. Il cible des collectivités sous le seuil (il est de plus de 50.000 habitants) de la loi REEN (Réduction de l'empreinte environnementale du numérique), mais volontaires pour se saisir de cette dynamique.

Un programme testé dans l'Yonne

L'Agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle (Arnia) a donc décidé de lancer cet appel à candidatures à destination des « petites » intercommunalités, qui comptent moins de 50.000 habitants. L'Arnia leur permettra de bénéficier de son programme « numérique responsable », qu'elle a développé avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et qu'elle a testé, avec succès, auprès du département de l'Yonne.

Cette annonce a été faite dans le cadre de la troisième édition du NEC de Bourgogne Franche-Comté. « Le Numérique en commun[s] (NEC) est une démarche de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) visant à construire un numérique d'intérêt général : ouvert, inclusif, accessible, durable, souverain et éthique ; l'évènement contribuera au développement de l'écosystème du numérique inclusif et responsable en Bourgogne Franche-Comté », précisent les intervenants.

En chiffres

+ 5 %. Si l'on ne change rien aux pratiques actuelles, le numérique pourrait être, à l'horizon 2040, à l'origine de 24 millions de tonnes équivalent carbone, soit environ 7 % des émissions de la France, contre 2 % aujourd'hui.

10/12/2024 11:48 414 LECTURES

COLLECTIVITÉS : L'ARNIA lance un appel à candidatures pour réduire l'empreinte environnementale du secteur numérique



IMPRIMER L'ARTICLE

Dans le cadre de son action «en faveur d'un numérique plus responsable», l'Agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle lance un appel à candidatures à destination des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 50.000 habitants.

Communiqué de l'Agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle de Bourgogne-Franche-Comté du 9 décembre 2024 :

L'annonce a été faite durant la seconde journée de l'évènement NEC [Numérique(s) en commun] en Bourgogne-Franche-Comté à Dijon. Patrick MOLINOZ, Président de l'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle, a annoncé un appel à candidatures à destination des intercommunalités de moins de 50 000 habitants pour favoriser l'acculturation au numérique responsable et le développement de ses usages : « Nous voulons aller plus loin que l'objectif inscrit dans la loi REEN* qui s'applique aux collectivités de plus de 50.000 habitants (en Bourgogne-Franche-Comté cela concerne seulement 12

intercommunalités sur 113). En effet, notre territoire régional est constitué de nombreuses communes rurales regroupées au sein d'intercommunalités qui se préoccupent de l'impact du numérique sur l'environnement. En accompagnant les EPCI (établissement public de coopération intercommunale), sous le seuil des 50 000 habitants, nous espérons montrer que la coopération territoriale est un levier important du numérique. C'est d'ailleurs le sens de la loi REEN ».

(*) La loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France dite loi REEN entend faire converger transition numérique et transition écologique. Elle vise à responsabiliser tous les acteurs du numérique : consommateurs, professionnels du secteur et acteurs publics. Le numérique engendre, en effet, une pollution croissante. La loi s'inspire des préconisations du rapport de la mission d'information sur l'empreinte environnementale du numérique, mise en place fin 2019 par la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat. Selon cette mission, si rien n'est fait, le numérique serait à l'horizon 2040 à l'origine de 24 millions de tonnes équivalent carbone, soit environ 7% des émissions de la France, contre 2% aujourd'hui. Le texte s'articule autour de cinq objectifs dont celui de Promouvoir une stratégie numérique responsable dans les territoires suivant lequel à partir de 2025, les communes et leurs intercommunalités de plus de 50 000 habitants devront élaborer une stratégie numérique responsable.

Source : <https://www.vie-publique.fr>

Pour élargir la prise en compte des enjeux du numérique responsable le GIP ARNiA a développé très tôt un programme dédié. L'accompagnement « Numérique Responsable » reposera notamment sur la méthode mise en place par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et un coaching effectué par l'équipe du GIP (Groupement d'Intérêt Public) au plus près des territoires.

Une première démarche d'accompagnement concluante avec le Département de l'Yonne

En 2023, l'ARNia a répondu à la proposition de l'ANCT visant à faciliter la mise en œuvre de la loi REEN par plusieurs collectivités dans l'élaboration de leur feuille de route stratégique sur le numérique responsable. L'objectif de l'Agence nationale était également d'enrichir et de faire connaître à toutes les collectivités intéressées la boîte à outils créée en phase expérimentale (6 collectivités-pilotes ont été accompagnées par l'ANCT entre novembre 2022 et janvier 2023).

Durant l'été 2023, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a annoncé la sélection de 15 collectivités sur l'ensemble du territoire français dont le Département de l'Yonne qui a été accompagné par l'ARNia dans l'élaboration d'une stratégie globale autour du numérique responsable.

Via l'appel à candidatures lancé ce jour, l'ARNia capitalise sur cette première expérience pour élargir l'accompagnement aux EPCI de moins de 50 000 habitants (4 d'entre eux pourraient intégrer la démarche en 2025) ; celui-ci se fera en plusieurs étapes, en concertation avec les équipes internes des EPCI :

- Partage de l'état des lieux sur l'impact du numérique,
- Diagnostic de l'empreinte environnementale du système d'information (SI),
- Identification des leviers d'action pertinents,
- Elaboration et assistance à l'arbitrage du plan d'actions phasé et détaillé.

« Peut-on encore faire du numérique, et à plus forte raison de l'intelligence artificielle, aujourd'hui quand on connaît le poids de la pollution qu'ils représentent ? L'ARNia défend une approche raisonnée, responsable et mutualisée du numérique pour assurer que les gains dépassent les coûts, y compris invisibles, a expliqué Patrick MOLINOZ. Il a également rappelé que l'ARNia, depuis plus de 15 ans, œuvre pour un numérique plus vertueux, en défendant plusieurs principes : mutualisation (partage des moyens pour plus d'efficacité), proportionnalité (solutions utiles, utilisables et utilisées), inclusion, impartialité (approche critique et éthique, motivée par l'intérêt général) et résilience (maîtrise des risques dont cyber-malveillance liés aux technologies informatiques). »

Outre l'appel à candidatures de ce jour, l'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle promeut les enjeux du numérique responsable au sein de sa propre organisation, auprès de ses adhérents et plus largement des acteurs concernés en Bourgogne-Franche-Comté, incitant ceux-ci à adopter de nouveaux comportements plus responsables et l'utilisation de nouveaux outils plus durables.

L'ARNia donne l'exemple au sein de son organisation

En mai 2024 l'ARNia a signé la Charte Numérique Responsable pour consigner ses engagements et suivre leur réalisation.

A titre d'exemples :

- ✓ L'un des principaux postes de pollution, tous secteurs confondus, étant le transport, les contrats de travail incitent les personnes à utiliser les transports en commun plutôt que leurs véhicules personnels.
- ✓ Les développements informatiques relèvent d'une réflexion critique articulée autour des 3U : le produit doit être Utile, Utilisable et Utilisé.
- ✓ La durée de vie des équipements informatiques a été augmentée et les terminaux font l'objet de réparation ou de réemploi.

Dans le même esprit le GIP a mené à bien récemment une mission de conseil pour le compte des acteurs du réemploi du matériel informatique (l'association Syntaxe Error 2.0, réseaux Ordi3.0 et OGO).

L'exploitation de la data au service de la transition écologique

Depuis quelques mois la plateforme DataBFC, pilotée par l'ARNia, propose aux acteurs de la transition écologique des solutions simples capables de collecter, raffiner et valoriser la donnée. Cette solution est actuellement déployée pour mettre en place l'observatoire régional des déchets (<https://odec-bfc.fr/>) ou encore celui du foncier économique (<https://oferbfc.fr/>). Elle servira également pour analyser les données des capteurs afin d'optimiser les politiques publiques et tendre vers un meilleur emploi des ressources.

La commande publique « verdie » en Bourgogne-Franche-Comté ¹⁴ Dans un autre registre, on peut citer également le Guichet vert, conseil proposé gratuitement aux acheteurs publics dans le domaine des clauses environnementales, mis en place depuis un an en Bourgogne-Franche-Comté par l'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle à la demande du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), avec le concours de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) de Bourgogne-Franche-Comté.



10 décembre 2024

Dans le cadre de son action en faveur d'un numérique plus responsable, l'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) lance un appel à candidatures à destination des EPCI de moins de 50 000 habitants.

L'annonce a été faite durant la seconde journée de l'évènement NEC [Numérique(s) en commun] en Bourgogne-Franche-Comté à Dijon. **Patrick MOLINOZ**, Président de l'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle, a annoncé un appel à candidatures à destination des intercommunalités de moins de 50 000 habitants pour favoriser l'acculturation au numérique responsable et le développement de ses usages : « Nous voulons aller plus loin que l'objectif inscrit dans la loi REEN* qui s'applique aux collectivités de plus de 50.000 habitants (en Bourgogne-Franche-Comté cela concerne seulement 12 intercommunalités sur 113). En effet, notre territoire régional est constitué de nombreuses communes rurales regroupées au sein d'intercommunalités qui se préoccupent de l'impact du numérique sur l'environnement. En accompagnant les EPCI (établissement public de coopération intercommunale), sous le seuil des 50 000 habitants, nous espérons montrer que la coopération territoriale est un levier important du numérique. C'est d'ailleurs le sens de la loi REEN ».

(*) La loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France dite loi REEN entend faire converger transition numérique et transition écologique. Elle vise à responsabiliser tous les acteurs du numérique : consommateurs, professionnels du secteur et acteurs publics. Le numérique engendre, en effet, une pollution croissante. La loi s'inspire des préconisations du rapport de la mission d'information sur l'empreinte environnementale du numérique, mise en place fin 2019 par la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat. Selon cette mission, si rien n'est fait, le numérique serait à l'horizon 2040 à l'origine de 24 millions de tonnes équivalent carbone, soit environ 7% des émissions de la France, contre 2% aujourd'hui. Le texte s'articule autour de cinq objectifs dont celui de Promouvoir une stratégie numérique responsable dans les territoires suivant lequel à partir de 2025, les communes et leurs intercommunalités de plus de 50 000 habitants devront élaborer une stratégie numérique responsable. Source : <https://www.vie-publique.fr>

Pour élargir la prise en compte des enjeux du numérique responsable le GIP ARNia a développé très tôt un programme dédié. L'accompagnement « Numérique Responsable » reposera notamment sur la méthode mise en place par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et un coaching effectué par l'équipe du GIP (Groupement d'Intérêt Public) au plus près des territoires.

Une première démarche d'accompagnement concluante avec le Département de l'Yonne

En 2023, l'ARNia a répondu à la proposition de l'ANCT visant à faciliter la mise en œuvre de la loi REEN par plusieurs collectivités dans l'élaboration de leur feuille de route stratégique sur le numérique responsable. L'objectif de l'Agence nationale était également d'enrichir et de faire connaître à toutes les collectivités intéressées la boîte à outils créée en phase expérimentale (6 collectivités-pilotes ont été accompagnées par l'ANCT entre novembre 2022 et janvier 2023).

Durant l'été 2023, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a annoncé la sélection de 15 collectivités sur l'ensemble du territoire français dont le Département de l'Yonne qui a été accompagné par l'ARNia dans l'élaboration d'une stratégie globale autour du numérique responsable

Via l'appel à candidatures lancé ce jour, l'ARNia capitalise sur cette première expérience pour élargir l'accompagnement aux EPCI de moins de 50 000 habitants (4 d'entre eux pourraient intégrer la démarche en 2025) ; celui-ci se fera en plusieurs étapes, en concertation avec les équipes internes des EPCI :

Partage de l'état des lieux sur l'impact du numérique,
Diagnostic de l'empreinte environnementale du système d'information (SI),
Identification des leviers d'action pertinents,
Elaboration et assistance à l'arbitrage du plan d'actions phasé et détaillé.

« Peut-on encore faire du numérique, et à plus forte raison de l'intelligence artificielle, aujourd'hui quand on connaît le poids de la pollution qu'ils représentent ? L'ARNia défend une approche raisonnée, responsable et mutualisée du numérique pour assurer que les gains dépassent les coûts, y compris invisibles, a expliqué **Patrick MOLINOZ**. Il a également rappelé que l'ARNia, depuis plus de 15 ans, œuvre pour un numérique plus vertueux, en défendant plusieurs principes : mutualisation (partage des moyens pour plus d'efficacité), proportionnalité (solutions utiles, utilisables et utilisées), inclusion, impartialité (approche critique et éthique, motivée par l'intérêt général) et résilience (maîtrise des risques dont cyber-malveillance liés aux technologies informatiques). »

Outre l'appel à candidatures de ce jour, l'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle promeut les enjeux du numérique responsable au sein de sa propre organisation, auprès de ses adhérents et plus largement des acteurs concernés en Bourgogne-Franche-Comté, incitant ceux-ci à adopter de nouveaux comportements plus responsables et l'utilisation de nouveaux outils plus durables.

L'ARNia donne l'exemple au sein de son organisation ¶ En mai 2024 l'ARNia a signé la Charte Numérique Responsable pour consigner ses engagements et suivre leur réalisation. A titre d'exemples :

- L'un des principaux postes de pollution, tous secteurs confondus, étant le transport, les contrats de travail incitent les personnes à utiliser les transports en commun plutôt que leurs véhicules personnels.
- Les développements informatiques relèvent d'une réflexion critique articulée autour des 3U : le produit doit être Utile, Utilisable et Utilisé.
- La durée de vie des équipements informatiques a été augmentée et les terminaux font l'objet de réparation ou de réemploi.

Dans le même esprit le GIP a mené à bien récemment une mission de conseil pour le compte des acteurs du réemploi du matériel informatique (l'association Syntaxe Error 2.0, réseaux Ordi3.0 et OGO).

L'exploitation de la data au service de la transition écologique ¶ Depuis quelques mois la plateforme DataBFC, pilotée par l'ARNia, propose aux acteurs de la transition écologique des solutions simples capables de collecter, raffiner et valoriser la donnée. Cette solution est actuellement déployée pour mettre en place l'observatoire régional des déchets (<https://odec-bfc.fr/>) ou encore celui du foncier économique (<https://oferbfc.fr/>). Elle servira également pour analyser les données des capteurs afin d'optimiser les politiques publiques et tendre vers un meilleur emploi des ressources.

La commande publique « verdie » en Bourgogne-Franche-Comté ¶ Dans un autre registre, on peut citer également le Guichet vert, conseil proposé gratuitement aux acheteurs publics dans le domaine des clauses environnementales, mis en place depuis un an en Bourgogne-Franche-Comté par l'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle à la demande du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), avec le concours de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) de Bourgogne-Franche-Comté.

L'ARNia lance un appel à candidatures à destination des EPCI de moins de 50 000 habitants

🕒 lundi 09 décembre 2024

Dans le cadre de son action en faveur d'un numérique plus responsable, l'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) lance un appel à candidatures à destination des EPCI de moins de 50 000 habitants.

L'annonce a été faite durant la seconde journée de l'évènement NEC [Numérique(s) en commun] en Bourgogne-Franche-Comté à Dijon. Patrick Molinoz, Président de l'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle, a annoncé un appel à candidatures à destination des intercommunalités de moins de 50 000 habitants pour favoriser l'acculturation au numérique responsable et le développement de ses usages : « Nous voulons aller plus loin que l'objectif inscrit dans la loi REEN* qui s'applique aux collectivités de plus de 50.000 habitants (en Bourgogne-Franche-Comté cela concerne seulement 12 intercommunalités sur 113). En effet, notre territoire régional est constitué de nombreuses communes rurales regroupées au sein d'intercommunalités qui se préoccupent de l'impact du numérique sur l'environnement. En accompagnant les EPCI (établissement public de coopération intercommunale), sous le seuil des 50 000 habitants, nous espérons montrer que la coopération territoriale est un levier important du numérique. C'est d'ailleurs le sens de la loi REEN ».

(* La loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France dite loi REEN entend faire converger transition numérique et transition écologique. Elle vise à responsabiliser tous les acteurs du numérique : consommateurs, professionnels du secteur et acteurs publics. Le numérique engendre, en effet, une pollution croissante. La loi s'inspire des préconisations du rapport de la mission d'information sur l'empreinte environnementale du numérique, mise en place fin 2019 par la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat. Selon cette mission, si rien n'est fait, le numérique serait à l'horizon 2040 à l'origine de 24 millions de tonnes équivalent carbone, soit environ 7% des émissions de la France, contre 2% aujourd'hui. Le texte s'articule autour de cinq objectifs dont celui de Promouvoir une stratégie numérique responsable dans les territoires suivant lequel à partir de 2025, les communes et leurs intercommunalités de plus de 50 000 habitants devront élaborer une stratégie numérique responsable. Source : <https://www.vie-publique.fr>

Pour élargir la prise en compte des enjeux du numérique responsable le GIP ARNia a développé très tôt un programme dédié. L'accompagnement « Numérique Responsable » reposera notamment sur la méthode mise en place par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et un coaching effectué par l'équipe du GIP (Groupement d'Intérêt Public) au plus près des territoires.

Une première démarche d'accompagnement concluante avec le Département de l'Yonne - En 2023, l'ARNia a répondu à la proposition de l'ANCT visant à faciliter la mise en œuvre de la loi REEN par plusieurs collectivités dans l'élaboration de leur feuille de route stratégique sur le numérique responsable. L'objectif de l'Agence nationale était également d'enrichir et de faire connaître à toutes les collectivités intéressées la boîte à outils créée en phase expérimentale (6 collectivités-pilotes ont été accompagnées par l'ANCT entre novembre 2022 et janvier 2023). Durant l'été 2023, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a annoncé la sélection de 15 collectivités sur l'ensemble du territoire français dont le Département de l'Yonne qui a été accompagné par l'ARNia dans l'élaboration d'une stratégie globale autour du numérique responsable

Via l'appel à candidatures lancé ce jour, l'ARNia capitalise sur cette première expérience pour élargir l'accompagnement aux EPCI de moins de 50 000 habitants (4 d'entre eux pourraient intégrer la démarche en 2025) ; celui-ci se fera en plusieurs étapes, en concertation avec les équipes internes des EPCI :

- Partage de l'état des lieux sur l'impact du numérique,
- Diagnostic de l'empreinte environnementale du système d'information (SI),
- Identification des leviers d'action pertinents,
- Elaboration et assistance à l'arbitrage du plan d'actions phasé et détaillé.

« Peut-on encore faire du numérique, et à plus forte raison de l'intelligence artificielle, aujourd'hui quand on connaît le poids de la pollution qu'ils représentent ? L'ARNia défend une approche raisonnée, responsable et mutualisée du numérique pour assurer que les gains dépassent les coûts, y compris invisibles, a expliqué Patrick Molinoz. Il a également rappelé que l'ARNia, depuis plus de 15 ans, œuvre pour un numérique plus vertueux, en défendant plusieurs principes : mutualisation (partage des moyens pour plus d'efficacité), proportionnalité (solutions utiles, utilisables et utilisées), inclusion, impartialité (approche critique et éthique, motivée par l'intérêt général) et résilience (maîtrise des risques dont cybermalveillance liés aux technologies informatiques). »

Outre l'appel à candidatures de ce jour, l'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle promeut les enjeux du numérique responsable au sein de sa propre organisation, auprès de ses adhérents et plus largement des acteurs concernés en Bourgogne-Franche-Comté, incitant ceux-ci à adopter de nouveaux comportements plus responsables et l'utilisation de nouveaux outils plus durables.

L'ARNia donne l'exemple au sein de son organisation - En mai 2024 l'ARNia a signé la Charte Numérique Responsable pour consigner ses engagements et suivre leur réalisation. A titre d'exemples :

- L'un des principaux postes de pollution, tous secteurs confondus, étant le transport, les contrats de travail incitent les personnes à utiliser les transports en commun plutôt que leurs véhicules personnels.
- Les développements informatiques relèvent d'une réflexion critique articulée autour des 3U : le produit doit être Utile, Utilisable et Utilisé.
- La durée de vie des équipements informatiques a été augmentée et les terminaux font l'objet de réparation ou de réemploi.

Dans le même esprit le GIP a mené à bien récemment une mission de conseil pour le compte des acteurs du réemploi du matériel informatique (l'association Syntaxe Error 2.0, réseaux Ordi3.0 et OGO).

L'exploitation de la data au service de la transition écologique - Depuis quelques mois la plateforme DataBFC, pilotée par l'ARNia, propose aux acteurs de la transition écologique des solutions simples capables de collecter, raffiner et valoriser la donnée. Cette solution est actuellement déployée pour mettre en place l'observatoire régional des déchets (<https://odec-bfc.fr/>) ou encore celui du foncier économique (<https://oferbfc.fr/>). Elle servira également pour analyser les données des capteurs afin d'optimiser les politiques publiques et tendre vers un meilleur emploi des ressources.

La commande publique « verdie » en Bourgogne-Franche-Comté - Dans un autre registre, on peut citer également le Guichet vert, conseil proposé gratuitement aux acheteurs publics dans le domaine des clauses environnementales, mis en place depuis un an en Bourgogne-Franche-Comté par l'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle à la demande du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), avec le concours de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) de Bourgogne-Franche-Comté.

3^{ème} édition du NEC Bourgogne-Franche-Comté à Dijon (5 et 6 décembre 2024)

Dans le cadre de son action en faveur d'un numérique plus responsable, l'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle (ARNiA) lance un appel à candidatures à destination des EPCI de moins de 50 000 habitants

L'annonce a été faite durant la seconde journée de l'évènement NEC [Numérique(s) en commun] en Bourgogne-Franche-Comté à Dijon. **Patrick MOLINOZ**, Président de l'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle, a annoncé un appel à candidatures à destination des intercommunalités de moins de 50 000 habitants pour favoriser l'acculturation au numérique responsable et le développement de ses usages : « Nous voulons aller plus loin que l'objectif inscrit dans la loi REEN* qui s'applique aux collectivités de plus de 50.000 habitants (en Bourgogne-Franche-Comté cela concerne seulement 12 intercommunalités sur 113). En effet, notre territoire régional est constitué de nombreuses communes rurales regroupées au sein d'intercommunalités qui se préoccupent de l'impact du numérique sur l'environnement. En accompagnant les EPCI (établissement public de coopération intercommunale), sous le seuil des 50 000 habitants, nous espérons montrer que la coopération territoriale est un levier important du numérique. C'est d'ailleurs le sens de la loi REEN ».

(*) La loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France dite loi REEN entend faire converger transition numérique et transition écologique. Elle vise à responsabiliser tous les acteurs du numérique : consommateurs, professionnels du secteur et acteurs publics. Le numérique engendre, en effet, une pollution croissante. La loi s'inspire des préconisations du rapport de la mission d'information sur l'empreinte environnementale du numérique, mise en place fin 2019 par la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat. Selon cette mission, si rien n'est fait, le numérique serait à l'horizon 2040 à l'origine de 24 millions de tonnes équivalent carbone, soit environ 7% des émissions de la France, contre 2% aujourd'hui. Le texte s'articule autour de cinq objectifs dont celui de Promouvoir une stratégie numérique responsable dans les territoires suivant lequel à partir de 2025, les communes et leurs intercommunalités de plus de 50 000 habitants devront élaborer une stratégie numérique responsable. Source : <https://www.vie-publique.fr>

Pour élargir la prise en compte des enjeux du numérique responsable le GIP ARNiA a développé très tôt un programme dédié. L'accompagnement « Numérique Responsable » reposera notamment sur la méthode mise en place par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et un coaching effectué par l'équipe du GIP (Groupement d'Intérêt Public) au plus près des territoires.

Une première démarche d'accompagnement concluante avec le Département de l'Yonne

En 2023, l'ARNiA a répondu à la proposition de l'ANCT visant à faciliter la mise en œuvre de la loi REEN par plusieurs collectivités dans l'élaboration de leur feuille de route stratégique sur le numérique responsable. L'objectif de l'Agence nationale était également d'enrichir et de faire connaître à toutes les collectivités intéressées la boîte à outils créée en phase expérimentale (6 collectivités-pilotes ont été accompagnées par l'ANCT entre novembre 2022 et janvier 2023).

Durant l'été 2023, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a annoncé la sélection de 15 collectivités sur l'ensemble du territoire français dont le Département de l'Yonne qui a été accompagné par l'ARNiA dans l'élaboration d'une stratégie globale autour du numérique responsable

Via l'appel à candidatures lancé ce jour, l'ARNia capitalise sur cette première expérience pour élargir l'accompagnement aux EPCI de moins de 50 000 habitants (4 d'entre eux pourraient intégrer la démarche en 2025) ; celui-ci se fera en plusieurs étapes, en concertation avec les équipes internes des EPCI :

- Partage de l'état des lieux sur l'impact du numérique,
- Diagnostic de l'empreinte environnementale du système d'information (SI),
- Identification des leviers d'action pertinents,
- Elaboration et assistance à l'arbitrage du plan d'actions phasé et détaillé.

« Peut-on encore faire du numérique, et à plus forte raison de l'intelligence artificielle, aujourd'hui quand on connaît le poids de la pollution qu'ils représentent ? L'ARNia défend une approche raisonnée, responsable et mutualisée du numérique pour assurer que les gains dépassent les coûts, y compris invisibles, a expliqué **Patrick MOLINOZ**. Il a également rappelé que l'ARNia, depuis plus de 15 ans, œuvre pour un numérique plus vertueux, en défendant plusieurs principes : mutualisation (partage des moyens pour plus d'efficacité), proportionnalité (solutions utiles, utilisables et utilisées), inclusion, impartialité (approche critique et éthique, motivée par l'intérêt général) et résilience (maîtrise des risques dont cyber-malveillance liés aux technologies informatiques). »

Outre l'appel à candidatures de ce jour, l'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle promeut les enjeux du numérique responsable au sein de sa propre organisation, auprès de ses adhérents et plus largement des acteurs concernés en Bourgogne-Franche-Comté, incitant ceux-ci à adopter de nouveaux comportements plus responsables et l'utilisation de nouveaux outils plus durables.

L'ARNia donne l'exemple au sein de son organisation → En mai 2024 l'ARNia a signé la Charte Numérique Responsable pour consigner ses engagements et suivre leur réalisation. A titre d'exemples :

- ✓ L'un des principaux postes de pollution, tous secteurs confondus, étant le transport, les contrats de travail incitent les personnes à utiliser les transports en commun plutôt que leurs véhicules personnels.
- ✓ Les développements informatiques relèvent d'une réflexion critique articulée autour des 3U : le produit doit être Utile, Utilisable et Utilisé.
- ✓ La durée de vie des équipements informatiques a été augmentée et les terminaux font l'objet de réparation ou de réemploi.

Dans le même esprit le GIP a mené à bien récemment une mission de conseil pour le compte des acteurs du réemploi du matériel informatique (l'association Syntaxe Error 2.0, réseaux Ordi3.0 et OGO).

L'exploitation de la data au service de la transition écologique → Depuis quelques mois la plateforme DataBFC, pilotée par l'ARNia, propose aux acteurs de la transition écologique des solutions simples capables de collecter, raffiner et valoriser la donnée. Cette solution est actuellement déployée pour mettre en place l'observatoire régional des déchets (<https://odec-bfc.fr/>) ou encore celui du foncier économique (<https://oferbfc.fr/>). Elle servira également pour analyser les données des capteurs afin d'optimiser les politiques publiques et tendre vers un meilleur emploi des ressources.

La commande publique « verdie » en Bourgogne-Franche-Comté → Dans un autre registre, on peut citer également le Guichet vert, conseil proposé gratuitement aux acheteurs publics dans le domaine des clauses environnementales, mis en place depuis un an en Bourgogne-Franche-Comté par l'Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle à la demande du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), avec le concours de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) de Bourgogne-Franche-Comté.

Contacts Presse

Véronique Massé (agence Isée) - v.masse@isee-communication.fr - 06 23 92 26 35

Isabelle Provaux, Responsable de communication de l'ARNia - iprovaux@arnia-bfc.fr